



2014-2015

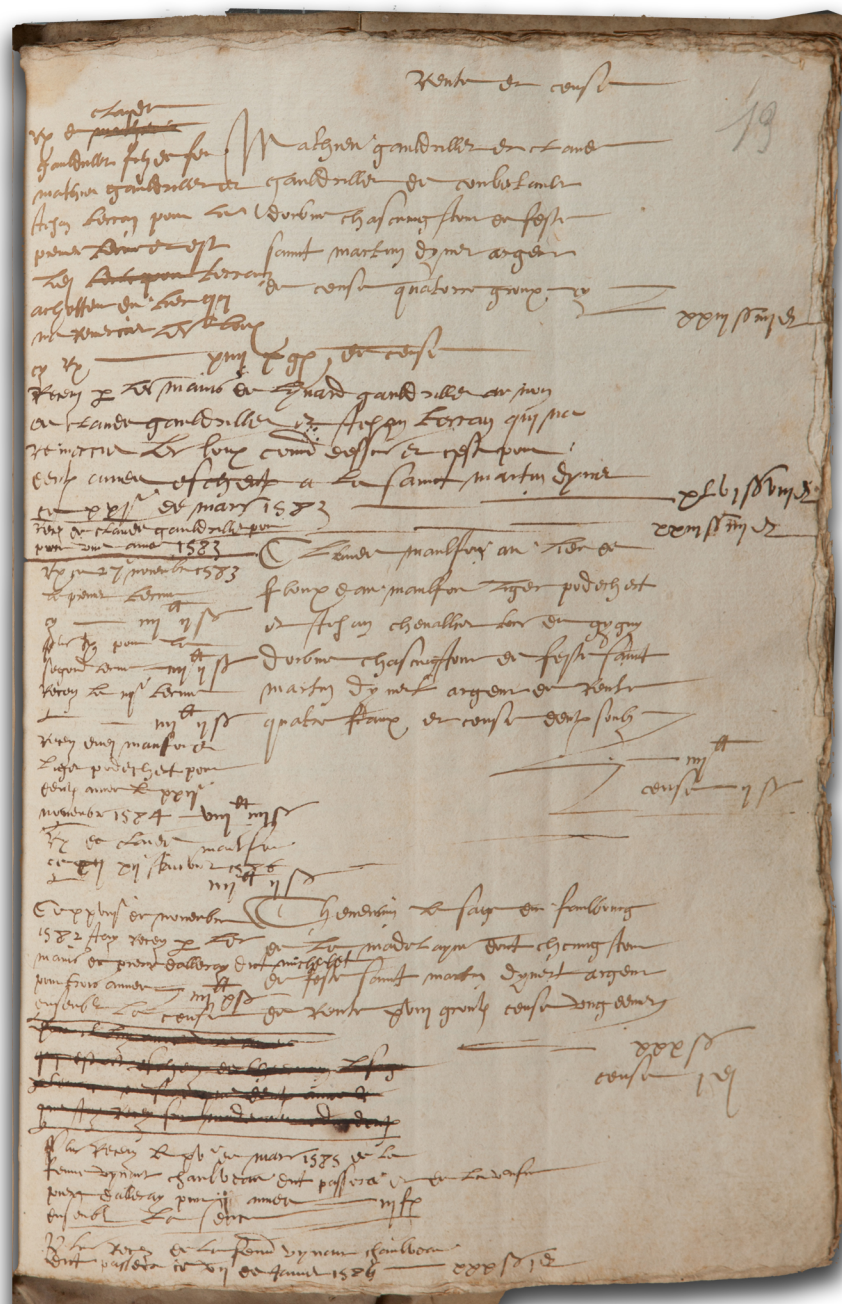
Confirmé

Document étudié n°15

Lecture de documents anciens

1573-1586.— Titres féodaux.

Manuel établi par J. Dumon, admodiateur des revenus de Marguerite Legoulx, veuve de M. Bataille, avocat du Roi à Chalon, pour ses biens situés dans les environs de Beaune.



Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr





2014-2015

Confirmé

Document étudié n°15

Lecture de documents anciens

[Dans la marge :]

Receu de Claude
Gauldrillet, filz de feu mathieu Gauldril-
let et
Jehan Terray pour le
premier terme et est
ledit Terray
acheteur du tier qui
m'a remercié les loux.
Cy receu XIIIII groux de cense

Recey par les mains de Lynard Gauldril-
let, au nom
de Claude Gauldrillet et Jehan Terray
qui m'a
remercié les loux comme dessus et c'est
pour
deulx années escheulx a la Saint
martin d'yver
ce XXIe de mars 1583
XLVI sous VIII deniers

Recey de Claude Gauldrillet pour
paier une année 1583
XXIII sous IIII deniers

[1. Famille Gauldrillet]

Rente et cense
Mathieu Gauldrillet et Claude
Gauldrillet de Combertault
doibvent chascung jour de feste
Saint martin d'yver, argent
de cense quatorze groux, cy
XXIII sous IIII deniers



2014-2015

Confirmé

Document étudié n°15

[Dans la marge :]

Receu ce 27 novembre 1583
le premier terme
cy llll livres ll sous.

Plus receu pour le
second terme llll livres ll sous

Receu le llle terme
llll livres ll sous

Receu dudit Mauffou et
Léger Podechert pour
deulx années le xxlle
novembre 1584 VIII livres llll sous

Receu de Claude Maulfou
ce xlle janvier 1586
llll livres ll sous

[2. Famille Maulfou]

Claude Maulfou au lieu et
par loux d'autre Maulfon, Liger
Podechert
et Jehan Chevallier, tous (?) de Gygny,
doibvent chascung jour de feste Saint
Martin d'yvert, argent de rente
quatre franx et cense deulx soubz
llll livres
cense ll sous

[Dans la marge :]

Ce xxvllle de novembre
1582, j'ay recey par les
mains de Pierre d'Alleray dict Michelet
pour trois années llll livres X sous
ensemble le cense.

/Un § biffé/

Plus recey le xvle de mars 1585 de la
femme Vyvant Chaulveau dict Passera
et de la veusve
Pierre d'Alleray pour ll années lll sous
ensemble la sence

Plus recey de la femme Vyvant Chaul-
veau
dict Passera ce vlle de janvier 1586
xxx sous l denier.

[3. Familles Le Sage et
Alleray]

Thevenin Le Saige du faulbourg
de la Madelayne, doict chacung jour
de feste Saint Martin d'yvert, argent
de rente xvllll groulx cense ung denier.
xxx sous
Cense l denier